



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE DE VALIDATION DE SERVICES  
(champs à remplir par le demandeur)

M.                       Mme

**Nom :**

**Prénom :**

**Né(e) le :**

**Adresse électronique :**

**Téléphone :**

Demande, en application de l'article 3 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951, la prise en compte pour l'avancement, des services de professeur, lecteur ou assistant de langue, accomplis à l'étranger avant la période de stage, pour les périodes suivantes :

<b>Fonction (pas d'abréviation)</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Pays</b>	<b>Début du contrat (J/M/A)</b>	<b>Fin du contrat (J/M/A)</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire en heures/semaine</b>

Joindre pour chaque activité une attestation de services délivrée postérieurement à chaque fin de mission ou, à défaut, le contrat de travail de l'établissement d'exercice avec les premier et dernier bulletins de salaire. Les informations renseignées dans le tableau ci-dessous doivent impérativement figurer sur l'attestation et/ou le contrat de travail.

**Date et Signature**

AVIS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le

Avis favorable

Avis défavorable\*

\*Accompagné d'une lettre explicative